

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le dix sept novembre deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Garat proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. et Mmes les conseillers municipaux :

Présents : M. Ramat, Maire

M. Dugué, Mme Merienne, M. Rullier, adjoints

M. Rougier, M. Castex, Mme Mauricio, Mme Perron M. Bastard, M. Cahorel, Mme Biarreau, , M. Pascon, M. Jaubert, conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Ché à Mme Perron ; Mme Chauvet à M. Dugué ; M. de Lorgeril à M. Jaubert ; Mme Olaízola (Cellario) à M. Castex, Mme Richez à Mme Mauricio

Absent(es) :

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il a adressé le 12 octobre dernier à Madame la Préfète de la Charente la démission de son mandat de conseillère municipale de Madame Karine Fleurant, démission d'ores et déjà prise en compte à ce jour par les services de l'Etat.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral " le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ".

Madame Isabelle RIVET est donc appelée à remplacer Madame Karine Fleurant au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral **Madame Isabelle RIVET est installée** dans sa fonction de conseiller municipal

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

2. Nombre d'adjoints

3. Indemnités du maire et des adjoints

Sans modification à ce jour

La liste des Commissions communales est donc ainsi arrêtée :

Commission « bâtiments & patrimoine »	Commission « affaires scolaires »
Laurent Dugué	Cécile Merienne
<i>Cécile Merienne</i>	<i>Laurent Dugué</i>
Thierry Rougier	Thierry Rougier
Cathy Mauricio	Alexandre Bastard
Marjorie Chauvet	Stéphane Cahorel
Stéphane Cahorel	
Dominique de Lorgeril	
Commission « urbanisme voirie réseaux »	Commission « communication »
Bertrand Rullier	Stéphane Cahorel
Joël Castex	Alexandre Bastard
Arnaud Pascon	Sylvie Perron
<i>Isabelle Rivet (CM 17/11/2021)</i>	Virginie Ché
Xavier Jaubert	Arnaud Pascon
	Solange Olaïzola (Cellario)
Commission « vie associative »	CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Cathy Mauricio	Délégués du conseil
Joel Castex	Cécile Merienne
Barbara Biardeau	Sylvie Perron
Solange Olaïzola (Cellario)	<i>Isabelle Rivet (CM 17/11/2021)</i>
Emilie Richez	Emilie Richez
	Délégués extérieurs
	<i>Lydie BOSQUET (ADAPEI)</i>
	<i>Yvon PRIMAULT (ADMR)</i>
	<i>Annie QUEYROUILH (AL ATL)</i>
	<i>Emmanuelle HUET (UDAF)</i>

5. Délégués et correspondants auprès des structures

Sans modification à ce jour

Associations communales	Président	Delegués du CM
Amicale Laïque	Alain Faucher	Cathy Mauricio
		CM 17/11/2021
		Laurent Dugué
Section Amis du Temps Libre	Marie Josèphe Chiarabin	Bertrand Rullier
Section Musique - Amalgam	Bruno Saillio	Cathy Mauricio
Section Doigts de Fée	Marie-France Durand	Cécile Merienne
		CM 17/11/2021
Section Livres et Compagnie	Jacqueline Castano	Marjorie Chauvet
Section Comité de Jumelage	Elisabeth Nouard	Barbara Biardeau
Amicale des Anciens Combattants	Joël Castex	Sylvie Perron
Comité des Fêtes	Serge Bachaumard	Barbara Biardeau
Conseil local des Parents d'Elèves	Estelle Cahorel	Stéphane Cahorel
Garat Auto Passion	Yves-Mary Guittard	Cécile Merienne
Jeunesse Sportive Garat Sers Vouzan	Karine Vergnaud	Alexandre Bastard
		Joel Castex
Amicale Pétanque Loisir Val Echelle Hors Cadre VTT	Bruno Guigné Marie Massavie	Sylvie Perron
Associations intercommunales		
A.D.M.R.	Céline Desbordes	Cathy Mauricio
Amicale des Chasseurs Dirac-Garat	Jean-Luc Fauconnet	Dominique de Lorgeril

8. Observations et réclamations:

NEANT

9. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix sept novembre deux mille vingt et un à 20h15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par les membres du conseil